



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACCORD-CADRE POUR LA DÉCISION N° DM-20-049
FOURNITURE DE BOISSONS - LOT 3 EN DATE DU 31 JANVIER 2020
CHAMPAGNE PASSE AVEC LA MAISON DE
NEGOCE VINILIA

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP et au profil Acheteur de la Ville, le 2 août 2019 relatif à l'accord-cadre de fourniture de boissons – Lot 3 champagne ;

CONSIDÉRANT l'offre de la Maison de négoce VINILIA jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la Maison de négoce VINILIA, sise 7 rue Simone Bordeaux – 33 000 BORDEAUX et représentée par Monsieur Paul-Eric HEUGAS, Président, l'accord-cadre de fourniture de boissons – lot 3 : champagne.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bon de commande, susceptibles de varier de la manière suivante :

- Montant minimum annuel : 6 000 € HT (7 200 € TTC)
- Montant maximum annuel : 23 000 € HT (27 600 € TTC)

Les prix contractuels sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires, et pour les besoins ponctuels, les prix du tarif public du titulaire seront affectés d'un rabais de 15%.

L'accord-cadre est passé pour une durée initiale d'un an, et est reconductible tacitement deux fois pour période d'un an, soit pour une durée maximale de trois ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200131-lmc1H7132H1-AR
Date de réception en Préfecture : 31/01/2020
Date de Publication : 31/01/2020